Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité

UE 21

Enseignant(s) responsable de l'UE : Murielle VANDERMERSCH

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	CU21DCS
Nombre de crédits ECTS	3 (facteur de pondération)
Volume horaire	26 h (Q1 26 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
C21DESI Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité	26	3	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01.5** ARES. 1.5 Identifier ses besoins de développement et s’inscrire dans une démarche de formation permanente
- **RE02.3** ARES. 2.3 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- **RE02.4** ARES. 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d’entreprises
- **RE04.2** ARES. 4.2 S’assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- **RE04.3** ARES. 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

Autres connaissances ou compétences prérequises

Néant.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité

Objectifs
L’étudiant doit être à même de distinguer les différentes sociétés et associations et comprendre leur fonctionnement, la notion d'entreprise et ses effets, d'appliquer des concepts relatifs aux instruments commerciaux et aux contrats commerciaux et d'appréhender les mécanismes propres aux entreprises en difficulté.
Contenu

Droit des sociétés

I. POURQUOI CREER UNE SOCIETE ?

II. LIVRE I DU C.S.A. DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

La société, l’association et la fondation.

Les apports faits par les associés

III. LIVRE II DU C.S.A. DISPOSITIONS COMMUNES AUX PERSONNES MORALES

A. Engagements pris au nom d'une personne morale en formation

B. La dénomination sociale

C. Le siège social

D. L’objet social

E. Formalité de publicité

F. L’affectio societatis

G. La personnalité juridique

H. L’administration de la personne morale

IV. CLASSIFICATION DES SOCIETES

V. LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

A. La théorie des cadres légaux obligatoires

B. Les étapes de la constitution d'une société

C. Les statuts de la société

VI. LA S.A. TITRE II- LIVRE 7 DU C.S.A.

A. Définition

B. Les actionnaires

C. Le capital

D. Les organes de la société anonyme

E. La cession des titres

VII. LA S.R.L.- TITRE II- LIVRE 5 DU C.S.A.

A. Notion

B. Une société sans capital mais avec une protection accrue des créanciers

C. Liberté de la répartition des droits entre les actionnaires

D. L’administration

E. Cession des titres

VIII. LA S.C.- TITRE II- LIVRE 6 DU C.S.A.

Droit de l'entreprise et de l'insolvabilité

I. -La notion d'entreprise

II. Obligations des entreprises

III. La vente commerciale

IV. La vente mixte: les clauses abusives, la vente à distance

IV. La preuve en droit de l'entreprise

VI. La faillite: conditions, période suspecte, conséquences de la faillite sur les droits des créanciers

VII. La procédure de réorganisation judiciaire

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité

Les différentes parties de la matière sont d’abord abordées théoriquement, en apprenant à l'étudiant à utiliser correctement le code et en incitant l'étudiant à retrouver les dispositions légales pertinentes, la jurisprudence et la doctrine, de même qu'en l'initiant à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Chaque chapitre fait ensuite l’objet d’exercices à résoudre par les étudiants

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité

Reformuler correctement les concepts et principes de base du droit de l'entreprise, du droit des sociétés, rechercher une disposition légale, la comprendre et l'appliquer dans des situations particulières relevant des principes généraux de droit de l'entreprise.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité : CDE	sur internet	—
Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité : CSA (50 €)	sur internet	—
Droit de l’entreprise, des sociétés et de l’insolvabilité : Syllabus	sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé

Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé